

CMCAS Ardennes Aube Marne

# AIDE

*à l'apprentissage de la nage*



*d'infos au verso*

☎ 03 26 04 94 31

🌐 [www.ardennes-aube-marne.cmcas.com](http://www.ardennes-aube-marne.cmcas.com)

✉ [cmcasaam@asmeg.org](mailto:cmcasaam@asmeg.org)



## Préambule

L'aide s'applique à tous bénéficiaires (OD/AD/AD Tiers) ne sachant pas nager et qui participent à des cours d'apprentissage à la nage **débutant**.

Elle n'est octroyée qu'**une seule et unique fois par bénéficiaire** sur présentation d'un justificatif de paiement soit une facture ou une quittance établie par un club de natation ou une piscine municipale ou un centre nautique.

Cette facture ou quittance devra être établie au nom du bénéficiaire (OD/AD/AD Tiers) et indiquer explicitement la notion d'apprentissage à la nage pour débutant.

Cette facture ou cette quittance comportera également les mentions légales obligatoires du club ou école de natation ou du centre nautique.

## Pour qui

Pour tous les bénéficiaires ouvrants droits, ayants droits, ayants droits tiers de la CMCAS Ardennes Aube Marne.

## Prise en charge

La grille ci-dessous représente le taux de prise en charge de la CMCAS selon le coefficient social de l'ouvrant droit du montant de la facture acquittée, dans la limite du plafond maximum indiquée. La prise en charge s'appliquera sur les **100 premiers euros** de la prestation souscrite.

< 9499€	De 9500€ à 13499€	De 13500€ à 17499€	De 17500€ à 22499€	> 22500€
40 % / 40€ max	35 % / 35€ max	30 % / 30€ max	25 % / 25€ max	20 % / 20€ max

- Pour un forfait trimestriel adulte de 74 € au centre aquatique Bernard Albin : Une famille au coefficient social de 12 000 € pourra obtenir une aide de 25€90.
- Pour un forfait annuel d'Initiation Natation Enfant de 232 € à l'UCPA Sport Natation Reims : Une famille au coefficient social de 15 000 € pourra obtenir une aide de 30 €. L'aide s'appliquant uniquement sur les 100 premiers euros de la prestation.

Pour toute demande d'informations, contactez votre SLVie ou votre CMCAS.

## Modalités

- L'aide est accordée une seule et unique fois par bénéficiaire (OD/AD/AD Tiers), pour l'achat d'un forfait de séances ou d'apprentissage à la nage pour débutant.
- Elle ne pourra être renouvelée.
- Remise en permanence Accueil Conseil sur les sites de travail (ou en SLVie) du dossier complet avec l'ensembles des justificatifs demandés.
- Versement de l'aide à l'ouvrant droit de l'aide validée par la CMCAS, courant 1<sup>er</sup> semestre pour tous dossiers déposés au 1<sup>er</sup> trimestre.

## Justificatifs

- Le formulaire dûment complété et signé.
- Le RIB de l'OD.
- L'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 de la famille pour la mise à jour du coefficient social.
- La facture **acquittée** au nom du bénéficiaire (OD/AD/AD Tiers) **indiquant explicitement la notion d'apprentissage à la nage pour débutant**.